

**Pour être auprès
des enfants et les
aider à grandir...**

**les métiers de
la petite enfance
recrutent !**



**Découvrez-vous
une réelle vocation**

Les premières années de la vie d'un enfant sont essentielles.

Prendre soin des tout-petits, leur consacrer du temps et de l'attention pour les aider à grandir apporte beaucoup de satisfaction.

Cela nécessite de réelles compétences et des qualités humaines.

Si vous aimez le contact avec les enfants et souhaitez-vous former pour vous orienter vers un secteur professionnel qui a de l'avenir, les métiers de la petite enfance peuvent vous offrir de belles opportunités dans les Alpes-Maritimes !

Découvrez-les !



© Patryssia - Adobestock

**Des métiers variés
et passionnants
à découvrir**

Accompagnant éducatif petite enfance (Aepe) Certificat d'aptitude professionnelle (Cap)

Formation au Certificat d'aptitude professionnelle (Cap) :

- 10 mois (18 mois en apprentissage) en alternant des cours théoriques et des stages en (au moins 14 semaines) milieu professionnel.

Avec le Cap, possibilité de travailler en crèche, en école maternelle ou dans le cadre de l'accueil individuel au domicile d'une famille qui vous emploie.

Pour les adultes en reconversion professionnelle, sous certaines conditions, possibilité d'un financement de leur formation par :

- leur compte personnel de formation (Cpf) ;
- France travail ou leur employeur.

Renseignements

Informations et inscription auprès de plusieurs centres ouverts dans les Alpes-Maritimes (adresses disponibles sur internet).



© katemomot - Fotolia

Auxiliaire de puériculture diplôme d'Etat (Deap)

Formation au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture. **Formation financée sous conditions.**

- 1 an ou 18 mois en alternance.

Accès sur dossier et entretien oral, sans condition de diplôme, à partir de 17 ans.

Certains diplômes professionnels donnent lieu à des dispenses d'enseignement et de validations.

Avec ce diplôme, vous pouvez travailler en :

- crèche et relais petite enfance ;
- structure de prévention ou d'accueil d'enfants en situation de handicap ;
- service hospitalier de pédiatrie, en maternité ;
- service d'aide sociale à l'enfance ou en service de la protection maternelle et infantile (Pmi).

Renseignements

disponibles sur le site de l'Ifmea* qui dispense cette formation dans les Alpes-Maritimes :

- formation diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture - Ifmea (lenval.org).

Pour aller plus loin, rendez-vous page 7 de ce guide.

* institut de formation aux métiers de l'enfance et de l'adolescence



**Accompagner chaque
enfant pour l'aider
à bien grandir**

Puéricultrice diplôme d'Etat (Dep)

Pour postuler à cette formation, il faut être titulaire du diplôme d'Etat d'infirmière (Dei) ou de sage-femme, et intégrer une école de puériculture. L'admission se fait sur concours avec épreuve écrite et orale.

Formation : 12 mois en alternance, (790 heures d'enseignements théoriques et 710 heures de stages cliniques au sein d'établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux).

Formation financée sous conditions.

Avec ce diplôme, vous pouvez travailler en

- crèche et relais petite enfance ;
- service hospitalier de pédiatrie ;
- maternité ;
- structure de prévention ou d'accueil des enfants en situation de handicap ;
- service d'aide sociale à l'enfance (pouponnière sociale) ;
- service de protection maternelle et infantile (Pmi).

Renseignements

disponibles sur le site de l'Ifmea qui dispense ces formations dans les Alpes-Maritimes :

- formation diplôme d'Etat de puéricultrice - Ifmea (lenval.org)



Educateur de jeunes enfants (Eje) diplôme d'Etat

Formation : 3 ans (grade licence) en
1 500 heures de formation théorique et
2 100 heures de formation pratique (stages).

Avec ce diplôme, vous pouvez travailler en :

- crèche ;
- relais Petite enfance ;
- hôpital ;
- centre de Pmi du Département ;
- établissement d'accueil mères-enfants (Eame) ;

- institut médico-éducatif (Ime) ;
- centre médico-psychologique (Cmpp) ;
- pouponnière ;
- maison d'enfants à caractère social (Mecs).

La formation peut être prise en charge par la Région, un employeur ou France travail sous certaines conditions.

Renseignements

Service accueil, orientation et sécurisation des parcours Hétis ou sur le site :
<https://hetis.fr/formations/educateur-de-jeunes-enfants/>

Pour aller plus loin, rendez-vous en page 7 de ce guide.



Assistant maternel - Agrément du Département

Agrément accordé suite à une évaluation des compétences requises et une visite du logement conformément aux dispositions de l'article R 421- 3 et R421-5 du code de l'Action sociale et des familles

Formation :

- Avant l'accueil du 1^{er} enfant :
 - 80 heures soumises à une validation des acquis
 - les premiers secours (PSC1)
- Après l'accueil du 1^{er} enfant :
 - 40 heures.
- Tout au long de la carrière :
 - formation continue.

Renseignements

Site du département

<https://www.departement06.fr/devenir-assistant-maternel>

<https://www.departement06.fr/accueil-au-domicile-des-assistants-maternels>

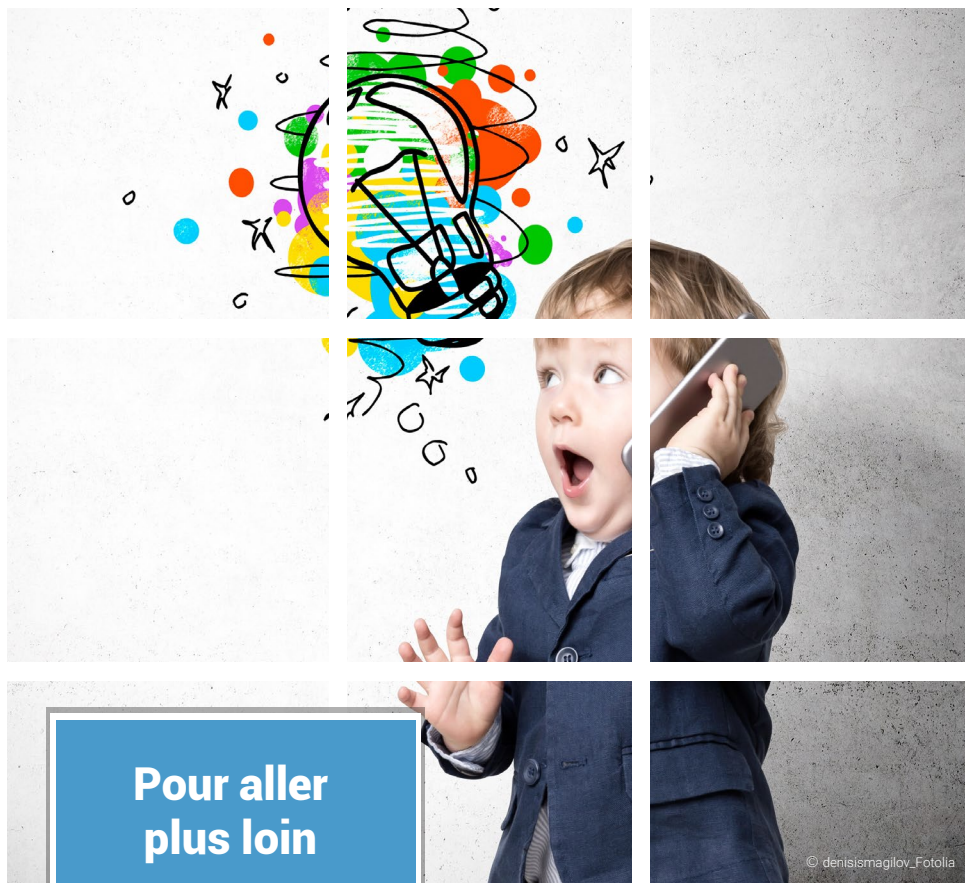
Site de la Caf

Je suis un partenaire petite enfance

Le complément de libre choix du mode de garde (Cmg)

L'agrément permet d'exercer l'activité :

- au domicile de l'assistant maternel ou en Maison d'assistants maternels (Mam). Les parents sont l'employeur et peuvent bénéficier s'ils remplissent les conditions du complément de mode de garde (Cmg) versé par la caisse d'Allocations familiales ;
- au domicile de l'assistant maternel dans le cadre d'un service d'accueil familial (crèche familiale). L'assistant maternel est alors salarié de la commune, l'intercommunalité ou l'association gestionnaire du service.



Pour aller plus loin

Avec le baccalauréat, un auxiliaire de puériculture peut poursuivre sa formation et préparer le diplôme d'Etat d'infirmier, accessible sur dossier via la plateforme Parcoursup.

Sans le baccalauréat mais avec 3 ans d'exercice professionnel, il peut passer des épreuves de sélection pour intégrer la formation au diplôme d'Etat.

La carrière d'Éducateur de Jeunes Enfants peut évoluer vers des formations supérieures ou d'encadrement telles que :

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (Caferuis) ;
- Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (Deis) ;
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale (Cafdes) ;
- Master Universitaire.



Conclusion

Si vous êtes dans une logique de reconversion professionnelle, certains diplômes et expériences donnent accès aux métiers de la petite enfance (équivalent au Cap Aepe).

Alors si vous souhaitez

- **A**VOIR une activité qui correspond à vos qualités humaines et en adéquation avec vos valeurs ;
- **E**XERCER un métier à responsabilités ;
- **P**ARTICIPER à l'épanouissement des enfants, les aider à grandir et évoluer en leur donnant les bases dont a besoin l'adulte de demain ;
- **E**TRE utile au quotidien.

N'hésitez plus et venez rejoindre les professionnels de la petite enfance.

Toutes les précisions sur caf.fr : Caf06 - Ma Caf – Vie professionnelle

Caf des Alpes-Maritimes - 06175 Nice Cedex 2

www.caf.fr



GrandirAvecVous

3230

Service gratuit
+ prix appel

Retrouvez-nous sur :



Caf des Alpes-Maritimes



@Caf06_actus